



Ville de La Crèche
Conseil Municipal du 30 juin 2020

Compte Administratif 2019
Cinéma Clouzot
Note de synthèse

Exercice 2019

Une nouvelle disposition issue de la loi NOTRe, et depuis codifiée à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » doit être « jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera disponible sur le site internet de la Commune de La Crèche, après la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

La présente note comprend donc une vue d'ensemble du compte administratif 2019 du cinéma Clouzot.

I. Contexte général

La population de la Commune, au 1er janvier 2020 est de 5 764 habitants. Pour rappel, la population Créchoise était de 5 706 habitants au 1^{er} janvier 2019.

Les derniers éléments socio-démographiques connus :

Données socio-démographiques	Pour la Commune	Pour le Département	Pour la Région
Population légale	5 764	374 351	5 956 978
Nombre de foyers fiscaux	2 432	160 626	2 615 300
Part des foyers fiscaux non imposables	40 %	54,20 %	51,50 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22 702	19 898	20 370

II. Résultat du Compte Administratif 2019

Le Compte administratif 2019 du cinéma Clouzot se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 7 655,85 €.

Pour Mémoire :

Excédent de fonctionnement cumulé :	0 €
Excédent d'investissement cumulé :	9 293,85 €
Restes à réaliser :	- 1 638,00 €

Résultat cumulé :	7 655,85 €

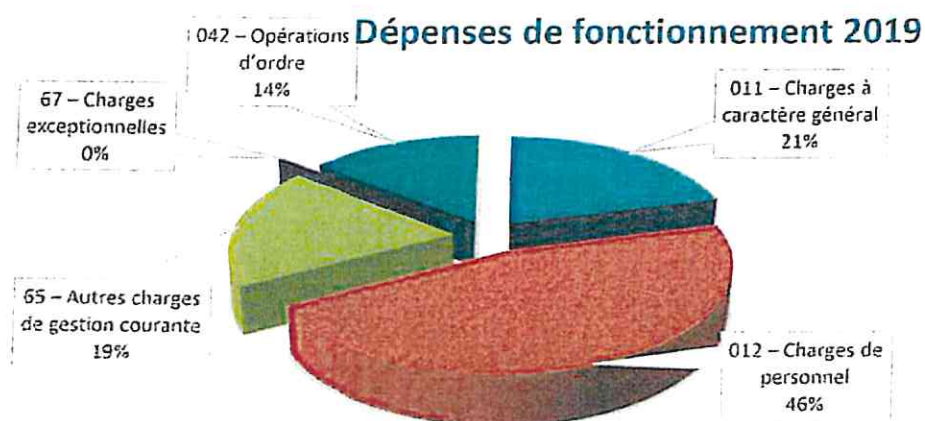
III. Détails des sections

1. Section de Fonctionnement

1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
011 – Charges à caractère général	26 317,36	26 565,67	0,94 %
012 – Charges de personnel	57 421,16	58 215,00	1,38 %
65 – Autres charges de gestion courante	24 901,61	23 753,40	-4,61 %
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles	7,37	9,49	28,77 %
023 – Virement à la section d'investissement			
042 – Opérations d'ordre	20 090,13	17 957,18	-10,62 %
TOTAL	128 737,63	126 500,74	-1,74 %



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de la structure : eau, électricité, téléphone, chauffage, travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de maintenance

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes aux paiements des redevances à la SACEM, et à VEO (part distributeur).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :

Dans ce chapitre figure essentiellement les pénalités de retard.

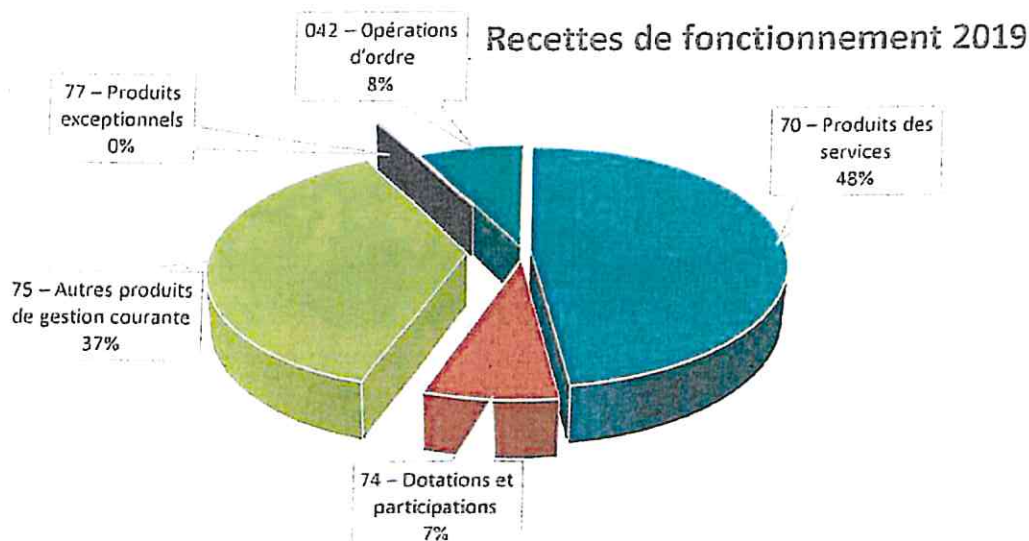
Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre des sections :

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements des immobilisations.

1.2 Recettes de fonctionnement

Le montant des recettes de fonctionnement pour 2019 en €, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
013 – Atténuations de charges			
70 – Produits des services	46 210,72	60 453,72	30,82 %
73 – Impôts et taxes			
74 – Dotations et participations	9 340,47	9 398,77	0,62 %
75 – Autres produits de gestion courante	60 700,32	46 703,85	-23,06 %
77 – Produits exceptionnels	1 650,43	252,70	-84,69 %
042 – Opérations d'ordre	10 835,69	9 691,70	-10,56 %
TOTAL	128 737,63	126 500,74	-1,74 %



Chapitre 70 : La principale ressource de ce chapitre est constituée par la vente des tickets de cinéma.

Chapitre 74 : Il concerne principalement la subvention du Centre National du Cinéma et de l'image animée - CNC (Subvention « Art et essai »).

Chapitre 75 : C'est la prise en charge du déficit par la Commune de la Crèche. Celle-ci s'élève à 60 699,82 € pour l'année 2018. Pour l'année 2019, la prise en charge est de 46 703,84 €. La Commune participe à 37 % du budget du cinéma.

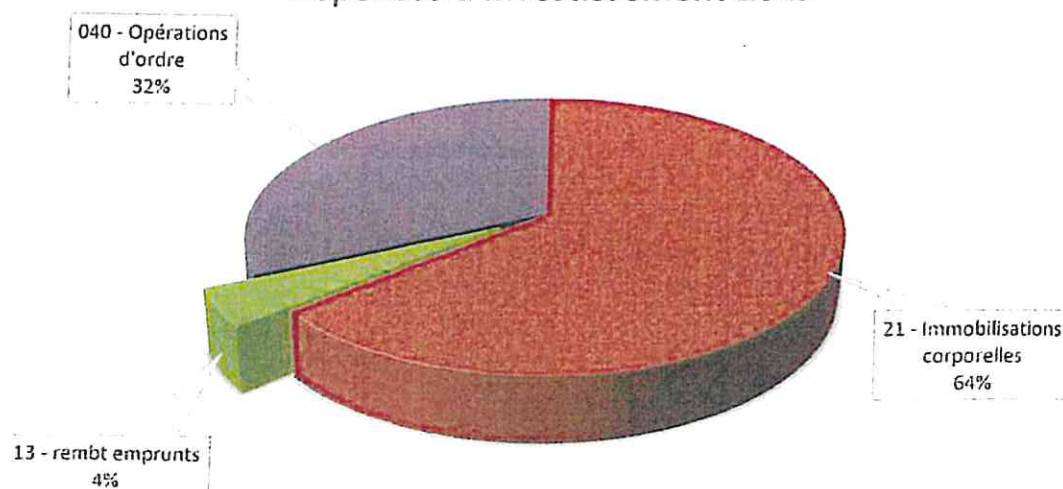
Chapitre 042 : Celui-ci concerne les amortissements et les travaux en régie.

2. Section d'investissement

2.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
20 - Immobilisations incorporelles			
21 - Immobilisations corporelles	1 282,56	19 342,89	1408,15 %
23 - Immobilisations en cours			
16 – Emprunts et dettes assimilées		1 302,00	
040 – Opérations d'ordre	10 835,69	9 691,70	-10,56 %
TOTAL	12 118,25	30 336,59	150,34 %

Dépenses d'investissement 2019



Chapitre 21 – Immobilisations corporelles.

Les principaux travaux de l'année 2019 sont :

- Travaux de la façade extérieure pour 13 077,23 € HT,
- Fourniture et pose de fenêtre imposte pour châssis à soufflet / WC pour 654,48 € HT €,
- Fourniture et pose d'une porte d'issue de secours pour 3 878,40 € HT,
- Serveur CDMBOX informatique pour 1 242,30 € HT,
- Mobilier pour 490,48 € HT.

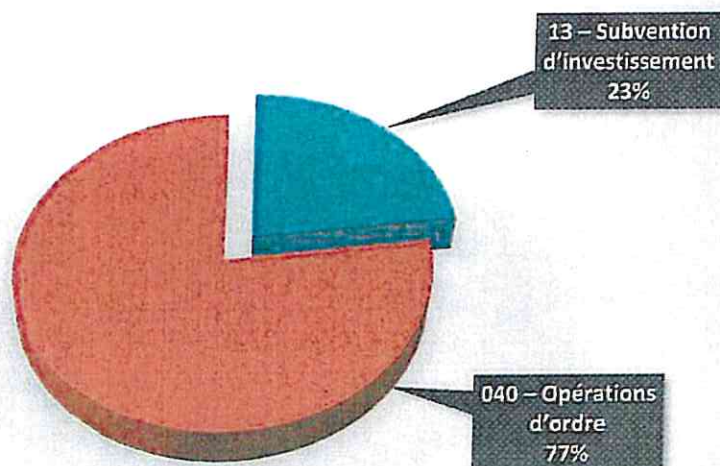
Chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) : La Collectivité doit rembourser la subvention numérisation pour un montant de 920 € auprès du CNC. Cet organisme nous a demandé le remboursement de Cinenum pour une somme de 382 €.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre), celui-ci concerne les subventions d'investissement et les travaux en régie.

2.2 Recettes d'investissement

Chapitre	CA 2018 (pour mémoire)	CA 2019	Variation en %
10 – Dotations, fonds divers et réserves			
13 – Subventions d'investissement	5 636,00	5 405,00	-4,10 %
16 – Emprunts			
21 – Immobilisations corporelles	104,53		
021 – Virement à la section fonctionnement			
040 – Opérations d'ordre	20 090,13	17 957,18	-10,62 %
TOTAL	28 365,51	23 362,18	-17,64 %

Recettes d'investissement 2019



Chapitre 13 – Subventions d'investissement : subvention d'un montant de 5 405 € du Centre National du Cinéma pour financer les travaux du cinéma.

Au chapitre 040 (Opérations d'ordre) : celui-ci concerne les amortissements.